

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 7 septembre 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 7 septembre 2010 à 19h30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2010-09-07-205

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - A- Séance extraordinaire du 26 juillet 2010
 - B- Séance ordinaire du 2 août 2010
4. Période de questions
5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - A- Suivi des procès-verbaux
 - B- Rapport de délégation de pouvoirs
 - C- Suivi du projet de voirie
6. Rapport du maire
7. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 7.1 Urbanisme
 - A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2010
 - B- Dossier du 47 chemin du Lac-Caya privé
 - C- Dossier du projet de lotissement au Lac-des-Pères
 - 7.2 Hygiène
 - A- Usine d'épuration et réseau d'égout
 - B- Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - C- Écocentre et site des lagunes

- 7.4 Voirie
 - A- Travaux exécutés en août 2010
 - B- Travaux prévus en septembre 2010
- 8. Rapport du CCU
- 9. Présentation des comptes
 - A- Approbation de la liste des virements de crédits
 - B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles
 - C- Approbation de la liste des comptes à payer
- 10. Sécurité incendie
- 11. AREV
- 12. MRCVG
- 13. Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2010-2013
- 14. Aménagement du parc municipal – Suivi du dossier
- 15. CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 76 chemin Carle
- 16. Entretien des chemins d'hiver
- 17. Résultats de l'appel d'offres pour la fourniture de pierre concassée 0-3/4
- 18. Correspondance
- 19. Varia
 - A- Projet Village des traditions – Entente machineries agricoles
 - B- Contrat d'entretien de la patinoire
- 20. Période de questions
- 21. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux

A- Séance extraordinaire du 26 juillet 2010

M.B. 2010-09-07-206

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Séance ordinaire du 2 août 2010

M.B. 2010-09-07-207

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2010, rédigé par la directrice générale adjointe en remplaçant la résolution adoptée au point 18.4 par celle-ci :

18.4 Appui à Madame Hélène de Montigny

M.B. 2010-08-02-201

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'appuyer Madame Hélène De Montigny dans ses démarches auprès de la CPTAQ afin d'en arriver à une entente pour la réouverture du « Club de golf Le Sommet » dans la municipalité de Messines. **Adoptée à la majorité**

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Nom officiel – Grand Lac Rond
- Gestion des lagunes
- Informations dossier d'un contribuable

5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

A- Suivi des procès-verbaux

Le rapport du suivi des procès-verbaux en date du 31 août est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

A.1 Fauchage des bords de chemins

Note au procès-verbal

Suite à certains commentaires d'un conseiller municipal en ce qui concerne le fauchage des bords de chemins, pour l'an prochain, la municipalité se penchera sur la sorte de machinerie demandée pour effectuer les travaux.

A.2 Pancarte lotissement - 8 chemin Rivière-Gatineau Nord

M.B. 2010-09-07-208

Considérant la présence, sur le territoire de la municipalité de Bouchette, d'une affiche concernant un projet de lotissement dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

Considérant l'avis verbal obtenu de notre conseiller juridique en ce qui concerne la présence de cette affiche sur notre territoire;

Considérant que certains élus interprètent différemment la réglementation reliée à cette situation;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir auprès de notre conseiller juridique un avis juridique écrit en ce qui concerne ce dossier. Cette dépense sera imputée au poste « Honoraires professionnels » (02-190-00-412).

Adoptée à l'unanimité

A.3 Recrutement au sein de la brigade de pompiers volontaires

M.B. 2010-09-07-209

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel de candidatures pour les personnes intéressées à se joindre à la brigade de pompiers volontaires de la municipalité de Bouchette. La dépense reliée à cet appel de candidatures sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

B- Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2010-09-07-210

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} au 31 août 2010, pour un montant de 5131.59\$.

Adoptée à l'unanimité

Tracteur à gazon – Comité des loisirs de Bouchette

Note au procès-verbal

Suite à la reprise de la gestion des infrastructures de loisirs par la municipalité et suite aux réparations effectuées sur le tracteur à gazon appartenant au Comité des loisirs, les membres du conseil demandent que le Comité des loisirs rédige une lettre à la municipalité en ce qui concerne leur accord à transférer, en tant que don, le tracteur au nom de la municipalité de Bouchette.

C- Suivi du projet de voirie

Le suivi du projet de voirie pour le mois d'août 2010 est déposé.

6. Rapport du maire

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois d'août 2010 et il résume les principales activités tenues durant ce mois.

7. Rapport de l'inspecteur municipal

7.1 Urbanisme

A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2010

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'août 2010 sont déposées.

B- Dossier du 47 chemin du Lac-Caya privé

M.B. 2010-09-07-211

Considérant l'intention initiale de la propriétaire en ce qui concerne les travaux qu'elle désirait exécuter sur son bâtiment principal situé au 47 chemin du Lac-Caya privé;

Considérant les travaux énumérés lors de sa demande de permis de rénovation, soit : rénovation des murs extérieurs, isolation et changer le toit de même que poser une porte patio et changer des fenêtres;

Considérant que lors de l'exécution des travaux, les murs existants étaient pourris;

Considérant que les murs ont dû être remplacés en totalité;

Considérant le nouveau bâtiment utilise la même superficie que le bâtiment précédent;

Considérant que la municipalité, selon les membres du conseil, ne fait pas de distinction dans la réglementation municipale entre une rénovation, une reconstruction et une construction;

Considérant que la municipalité de Bouchette n'exige pas, dans sa réglementation en vigueur présentement, qu'une propriété ait son cadastre officiel lors de travaux de rénovation;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu que la municipalité de Bouchette considère que les travaux effectués sur la propriété située au 47 chemin du Lac-Caya soient considérés comme des travaux de rénovation.

Adoptée à la majorité

Le conseiller Gaston Lacroix enregistre sa dissidence en ce qui concerne cette résolution.

C- Dossier du projet de lotissement au Lac-des-Pères

M.B. 2010-09-07-212

Considérant le projet de lotissement présenté pour des subdivisions dans le secteur du lac des Pères;

Considérant que le chemin construit sur les TPI pour se rendre à ces subdivisions se situe à 200 pieds de la rive;

Considérant que le chemin construit par le développeur donnant accès aux subdivisions se situe au milieu des terrains concernés;

Considérant que normalement un chemin doit avoir sa propre description et former un lot distinct au plan de cadastre;

Considérant que la reconnaissance du chemin aura comme conséquence de rendre les subdivisions non conformes par rapport à la réglementation en vigueur;

Considérant que la loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'exiger que les nouvelles subdivisions soient adjacentes à une rue privée ou publique;

Considérant que dans la réglementation en vigueur présentement sur le territoire de la municipalité, on ne fait pas mention de cette exigence;

Considérant que dans ce dossier, chaque propriétaire a obtenu un droit de passage pour se rendre à sa propriété;

Considérant qu'à l'intérieur de la réglementation présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité, un droit de passage devient une rue en ce qui concerne les marges à respecter;

Considérant que les membres du conseil demandent à l'inspecteur municipal d'être très vigilant en ce qui concerne le respect des marges;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à approuver et émettre le certificat et le permis de lotissement dans ce dossier du lotissement au Lac des Pères en considérant l'accès aux subdivisions comme des droits de passage continus et en exigeant le respect de notre réglementation municipale qui mentionne que les marges à respecter par rapport à un droit de passage sont les mêmes que celle d'un chemin.

Adoptée à la majorité

Le conseiller Gaston Lacroix enregistre sa dissidence en ce qui concerne cette résolution.

7.2 Hygiène

A- Usine d'épuration et réseau d'égout

B- Station de pompage et réseau d'aqueduc

Notes au procès-verbal

Le débitmètre est installé. Des modifications ont été nécessaires suite aux recommandations d'une représentante du fournisseur.

L'inspecteur municipal mentionne qu'il a fait des vérifications en ce qui concerne le remplacement du réservoir de la réserve d'eau. Il est en attente du prix pour l'inspection du réservoir en place.

C- Écocentre et site des lagunes

Notes au procès-verbal

Les membres du conseil désirent attendre l'ouverture du site régional à venir pour autoriser un autre voyage pour la vidange de l'Écocentre.

L'Inspecteur municipal mentionne qu'il a procédé à des demandes de prix en ce qui concerne la vidange des lagunes. Les membres du conseil désirent attendre le rapport du ministère de l'environnement suite à l'inspection effectuée par deux de leurs représentants, inspection effectuée en début d'année et de leur décision en ce qui concerne la gestion de ce site.

7.3 Rapport du directeur des travaux publics

A- Travaux exécutés en août 2010

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois d'août 2010.

B- Travaux prévus en septembre 2010

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics énumère les travaux prévus durant le mois de septembre 2010.

Dossier du 13 rue Lecompte

M.B. 2010-09-07-213

Considérant la problématique reliée à l'écoulement des eaux au 13 rue Lecompte;

Considérant la provenance des eaux causant la problématique;

Considérant les travaux effectués par les propriétaires dans ce secteur depuis quelques années;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir auprès de notre conseiller juridique un avis juridique écrit en ce qui concerne ce dossier. Cette dépense sera imputée au poste « Honoraires professionnels » (02-190-00-412).

Adoptée à l'unanimité

8. Rapport du CCU

9. Présentation des comptes

A- Approbation de la liste des virements de crédits

B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles

M.B. 2010-09-07-214

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2010 pour un montant total de 77210.36\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Approbation de la liste des comptes à payer

M.B. 2010-09-07-215

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2010 pour un montant de 46282.59\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

10. Sécurité incendie

A- Lumières sur les camions incendie

M.B. 2010-09-07-216

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser l'acquisition et l'installation de deux lampes télescopiques de 1000w pour les deux camions incendie au coût de 613\$ plus taxes plus les frais d'installation et ce, pour chacune, de même que l'acquisition d'un régulateur pour le détecteur des 4 gaz au montant de 191.95\$ plus taxes.

Ces acquisitions seront imputées au poste « Pièces et accessoires » (02-220-00-640).

Adoptée à l'unanimité

B- Système de communication

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie a obtenu l'accord verbal de la compagnie Picanoc pour procéder à l'installation du système de communication sur la nouvelle antenne de cette compagnie, antenne qui a été installée sur la montagne en face de l'église.

Il a aussi débuté ses recherches en ce qui concerne le changement de tous les équipements de la base de communication, entre autres, une nouvelle répartitrice et une nouvelle antenne.

11. AREV

12. MRCVG

13. Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2010-2013

Dossier à reporter.

14. Aménagement du parc municipal – Suivi du dossier

Note au procès-verbal

Les travaux d'aménagement se continuent.

15. C.P.T.A.Q. – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 76 chemin Carle

M.B. 2010-09-07-217

Considérant la demande déposée par la compagnie 9019-6205 Québec inc., entrepreneur en excavation, pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'une partie de la propriété située au 76 chemin Carle, propriété ayant comme cadastre P14, rang 3 dans le canton de Bouchette et dont la superficie visée par cette demande est de 7700 m² ;

Considérant que la municipalité de Bouchette doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les demandes de cette nature ;

Considérant que la réglementation municipale permet ce type d'usage, soit l'usage e1, extraction primaire, dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-137 ;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour une partie de la propriété située au 76 chemin Carle, portant le matricule 4417-32-3491 et dont le cadastre est P14, rang 3 dans le canton de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

16. Entretien des chemins d'hiver

M.B. 2010-09-07-218

Considérant que le contrat d'entretien des chemins d'hiver est terminé depuis le 15 avril 2010;

Considérant que les membres du conseil municipal désirent retourner en soumission pour le contrat de déneigement;

Considérant qu'un comité de travail doit procéder à la révision du devis d'appel d'offres;

Considérant que ce comité de travail sera composé des membres suivants : le maire Réjean Major, les conseillers André Patry, Yvon Pelletier et Gaston Lacroix de même que la directrice générale Claudia Lacroix;

Considérant que cet appel d'offres doit être fait par soumission publique car le montant des travaux est supérieur à 100000\$;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres par soumission publique pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver et ce, en utilisant le devis approuvé par le comité de travail. La dépense reliée à la publication de cet appel d'offres sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

17. Résultats de l'appel d'offres pour la fourniture de pierre concassée 0-¾

M.B. 2010-09-07-219

Considérant la résolution M.B. 2010-07-26-189 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 26 juillet 2010;

Considérant l'appel d'offres préparé par la directrice générale pour la fourniture de pierre concassée 0-¾;

Considérant le procès-verbal de l'ouverture des soumissions déposé par la directrice générale;

Considérant que la soumission conforme la plus basse est celle de Michel Lacroix Construction inc.;

Considérant que cet appel d'offres concernait la fourniture d'au minimum 2500 tonnes de pierre concassée 0-¾ pour la Montée du Lac-des-Trente-et-un-Milles;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'octroyer le contrat de fourniture d'au minimum 2500 tonnes de pierre concassée 0-¾ pour la Montée du Lac-des-Trente-et-un-Milles à « Michel Lacroix Construction inc. » pour un montant de 9.75\$ la tonne et ce, incluant toutes les taxes et tous les frais applicables. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations » (03-600-00-000) et les crédits proviendront du surplus accumulé tel qu'adopté par le conseil lors de la séance extraordinaire tenue le 26 juillet 2010, résolution M.B.2010-07-26-186.

Adoptée à l'unanimité

18. Correspondance

18.1 Demande d'utilisation d'un terrain municipal pour une vente-débarras

M.B. 2010-09-07-220

Considérant la demande déposée par une contribuable de la municipalité de Bouchette à l'effet de tenir une vente-débarras (vente de garage) à l'entrée sud du village, sur le terrain municipal;

Considérant que cette activité est prévue pour le samedi 11 septembre 2010 et le dimanche 12 septembre 2010;

Considérant que cet usage est permis dans le règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Considérant que le terrain devra être tenu propre tout au long de l'activité;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'autoriser la tenue de cette activité « vente-débarras » sur le terrain appartenant à la municipalité et situé à l'entrée sud du village, les 11 et 12 septembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

18.2 Demande de nomination pour un chemin privé

M.B. 2010-09-07-221

Considérant la demande reçue de Monsieur Jérôme Patry à l'effet de nommer le chemin qu'il a aménagé récemment et ce, dans le secteur du Lac Cameron;

Considérant que ce chemin a fait l'objet d'un cadastre officiel;

Considérant que la construction de ce chemin a fait l'objet d'un permis de construction émanant de l'inspecteur municipal;

Considérant que monsieur Patry demande de nommer ce chemin, chemin des Cascades;

Considérant que le nom demandé fait référence à la forme du ruisseau dans ce secteur qui est en cascade;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'accepter la demande de monsieur Patry et d'enclencher les procédures auprès de la Commission de la toponymie du Québec afin de nommer le chemin ayant le cadastre lot 6-5, rang 2 dans le canton de Cameron, chemin des Cascades et que ce chemin garde le statut de chemin privé.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion pour modifier le règlement concernant les noms des rues et chemins sur le territoire de la municipalité de Bouchette

Le conseiller au siège numéro 1, André Patry, annonce ce 7 septembre 2010, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance ordinaire en vue d'adopter un règlement modifiant le règlement concernant les noms des rues et chemins de la municipalité de Bouchette.

André Patry
Conseiller, siège #1

18.3 Appui à la municipalité de Déléage pour une réglementation dans les TPI

M.B. 2010-09-07-222

Considérant la demande d'appui reçue de la Municipalité de Déléage dans le cadre de la réglementation applicable sur les terres publiques intramunicipales (TPI), territoire géré par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG);

Considérant que cette demande d'appui consiste à demander à la MRCVG d'établir des normes et des règles applicables dans les TPI lors de regroupement ou d'activités dans ces territoires;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu que la municipalité de Bouchette appuie la municipalité de Déléage dans sa démarche auprès de la MRCVG afin que cette dernière établisse des règles de suivi et d'encadrement lors de regroupements ou d'activités dans les TPI.

Adoptée à l'unanimité

18.4 Appui à la municipalité de Montcerf-Lytton pour une modification de la loi sur l'évaluation

M.B. 2010-09-07-223

Considérant la demande d'appui reçue de la Municipalité de Montcerf-Lytton dans le cadre d'une modification souhaitée au règlement sur le rôle d'évaluation foncière;

Considérant que présentement la valeur des ventes conclues dans un secteur donné contribue aux modifications des évaluations municipales attribuées aux diverses propriétés sur le territoire des municipalités;

Considérant que les membres du conseil trouvent que cette façon de faire n'est pas équitable;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la municipalité de Bouchette appuie toute initiative ayant pour objectif de modifier le système d'évaluation actuel basé sur les ventes.

Adoptée à l'unanimité

18.5 Appui à l'Association pour la protection du lac des 31-Milles

M.B. 2010-09-07-224

Considérant la demande d'appui reçue de l'Association pour la protection du lac des 31-Milles concernant la réglementation régissant les abris de bateau incluse dans le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2009-206 adopté par la MRCVG;

Considérant qu'avec ce règlement, les abris de bateau de la quasi-totalité des propriétaires riverains au lac des Trente-et-un-Milles ne pourront être réparés, rénovés ou reconstruits;

Considérant la résolution adoptée par les membres de cet organisme lors de leur assemblée générale annuelle tenue le dimanche 29 août 2010;

Considérant que le but de la résolution adoptée par l'association est de demander à la MRCVG de modifier le règlement applicable aux abris de bateau afin de permettre la réparation de tous les abris de bateau existants au moment de l'adoption de ce règlement;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'appuyer la résolution adoptée par l'Association pour la protection du lac des 31-Milles.

Adoptée à l'unanimité

18.6 Campagne Centraide 2010 – Déjeuner du maire

Note au procès-verbal

Une date sera confirmée prochainement pour la tenue du déjeuner du maire, activité dans le cadre de la campagne de levée de fonds de Centraide pour l'année 2010.

19. Varia

A- Projet Village des traditions – Entente machineries agricoles

M.B. 2010-09-07-225

Considérant le projet « Village des traditions » qui est en cours de réalisation présentement;

Considérant les recherches de machineries agricoles effectuées par les personnes impliquées dans ce projet;

Considérant que ces machineries agricoles seront installées sur un emplacement municipal;

Considérant que ces dons de machineries agricoles doivent être officialisés par voie d'entente;

Considérant l'entente rédigée par le coordonnateur du projet;

Considérant qu'à l'intérieur de cette entente, on y mentionne que les machines agricoles seront utilisées à des fins de développement touristique à l'intérieur de la Municipalité de Bouchette;

Considérant que le donateur consent à donner et à céder gratuitement son équipement à la Municipalité de Bouchette et que cette dernière sera libre de l'utiliser en tout temps à diverses fins et ce, sur son territoire;

Considérant que la municipalité s'engage à réparer, mettre en place et entretenir cette machinerie;

Considérant que le donateur signant cette entente avec la municipalité comprend que la machinerie devient alors propriété entière de la Municipalité de Bouchette;

Considérant que si la municipalité désire se départir de la machinerie agricole reçue d'un donateur, l'équipement sera alors retourné au donateur ou à sa succession s'il y a lieu;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser le maire, Réjean Major, et le coordonnateur du projet « Village des traditions », Marc Saumure, à signer les ententes avec les donateurs de machineries agricoles à la Municipalité de Bouchette dans le cadre du projet « Bouchette Village des traditions ».

Adoptée à l'unanimité

B- Contrat d'entretien de la patinoire

Note au procès-verbal

Des discussions ont lieu en ce qui concerne le contrat d'entretien de la patinoire et il est convenu qu'un devis soit préparé pour la prochaine séance ordinaire de conseil afin de lancer un appel d'offres pour octroyer ce contrat pour la prochaine saison hivernale.

20. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Suggestions pour améliorer les séances de conseil

21. Levée de la séance

M.B. 2010-09-07-226

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 22h50.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière